

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, mercredi 4 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAREUIL EN PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Mareuil, commune de Mareuil en Périgord, sous la Présidence de Monsieur Alain OUISTE, Maire,

Date de la convocation : le 29 octobre 2020

Présents : MM. AIMONT Jean-Luc, ALLAIN Catherine, BOURDAT Elise, BROUSSE Philippe, Daniel CHAUME, CHEYRADE Didier, COMBEALBERT Gérard, COUVY Jean-Paul, , DUCONGE Anne, DUGENET Marie Christelle, ESQUERRE Elodie, FAURE Jean-Pierre, HOLLAND Saskia, LABROT Coralie, LAFORT Didier, MAÎTRE Nadine, MARCENAT Stéphanie, MARCHAND Jean-Marie, MOLINA-VIAL Dominique, Christian MONCEYRON, MORIN Pierre, OUISTE Alain, PETIT Martine, PEYPELUT Jean-Louis, RATHAT Christian, RAVET Christelle, RAVON Jean-Robert, SURAND Corinne, du TREMONT Armelle-Marie, VAN DEN DRIESSCHE Bernadette,

Absents avec Procurations :

Monsieur RAYMONDAUD Max donne procuration à Monsieur COMBEALBERT Gérard, Monsieur VILLATTE André donne procuration à Madame VAN DEN DRIESSCHE Bernadette, Madame DELEST Danielle donne procuration à Monsieur OUISTE Alain.

Absents :

EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 30	ABSENTS : 0	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 3
------------------	---------------	-------------	---------------------------

Madame Coralie LABROT est nommée secrétaire de séance.

Suppléants : MM Hélène ALLIX DUPIN de SAINT CYR et Vincent BETEAU

Présentation par Monsieur Jean-Pierre FAURE sur :

LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

C'EST PAS (TROP) SORCIER!

J.P. FAURE

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
MAREUIL EN PERIGORD

ÉNONCÉS DE BASE (1)

ECONOMIE LINEAIRE

Extraire
↓
Faire
↓
Utiliser
↓
Jeter



ECONOMIE DU RECYCLAGE

Extraire
↓
Faire
↙ ↘
Recycler Utiliser
↖ ↗
Jeter



ECONOMIE CIRCULAIRE

Extraire
↓
Faire
↙ ↘
Recycler Utiliser
↖ ↗
Réparer ← Réutiliser



* La question du volume de déchets généré par l'économie circulaire reste posée (existe-t-il une économie à zéro déchet?).

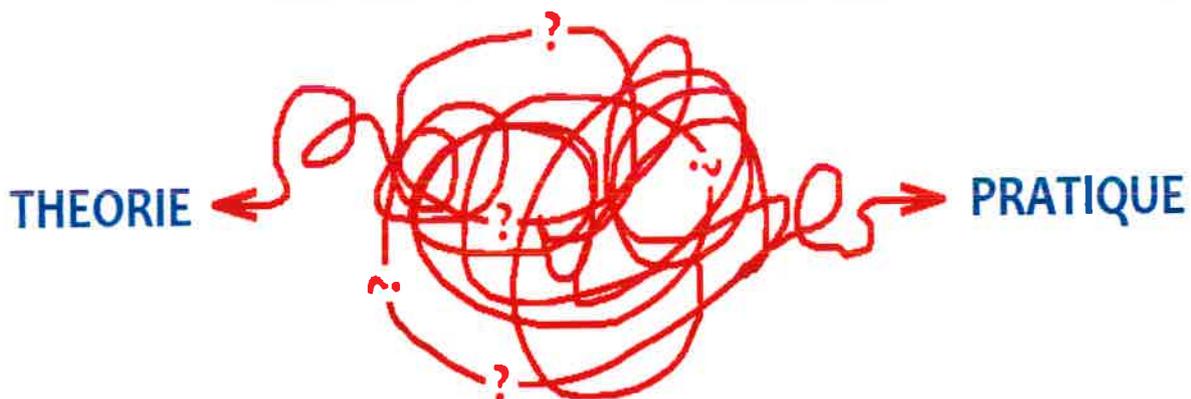
ÉNONCÉS DE BASE (2)

- **La valeur des produits et des matériaux est maintenue aussi longtemps que possible (économies) :**
 - Réduction de l'impact sur les ressources (matières premières, eau, énergie) et du volume de déchets,
 - Consommation responsable,
 - Il y a un lien évident entre économie circulaire et responsabilité environnementale.
- Accessoirement, numérisation offre de nombreuses pistes pour une transition structurée vers ces bonnes pratiques :
 - Notamment la création de réseaux, la facilitation de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques (cf. la *Plateforme européenne de l'économie circulaire*)

ÉNONCÉS DE BASE (3)

- **L'économie circulaire vise à passer du stade de la gestion des déchets (en fait une gestion de crise permanente) à celui d'une réduction systémique des déchets :**
 - Il s'agit donc de diminuer l'impact environnemental de nos activités économiques
- Cela implique un changement de comportement des consommateurs (nous entant qu'individus et en communautés) :
 - Il y a aussi des implications pour les producteurs et on pense par exemple à l'obsolescence programmée, c'est-à-dire la durée de vie artificiellement limitée de certains produits manufacturés pour pousser à la consommation (par ex. L'électro-ménager, le matériel informatique, etc.)
- On a souvent entendu dire que notre système d'**AVANT** la crise sanitaire devrait être différent **APRÈS**. L'économie circulaire est un des moteurs de ce changement.

C'EST BIEN JOLI TOUT ÇA, MAIS CONCRÈTEMENT ÇA VEUT DIRE QUOI ?



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE LOCALE

Edito juillet-août 2020



L'économie circulaire au service du développement territorial Le 10 février dernier était promulguée la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, inscrite dans le droit fil de la charte de l'environnement de 2004, cette loi vise à accélérer les changements de production et de consommation dans le but de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles.

Derrière les grands discours :

- L'économie circulaire est souvent associée à la gestion des déchets mais il y a quand même le mot **économie** dedans (économie=>économies)
- Ainsi, développer le marché du mardi par ex. Pour en faire un **vrai marché de produits locaux diversifié** a un rôle pédagogique (en plus d'être un moteur local)
- Avec un **marché local développé** on soutient l'économie locale et on peut même attirer de nouveaux producteurs, ce qui intéressera plus de consommateurs.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CHEZ SOI

- Adapter ses **habitudes de consommation** (par ex. Contenants réutilisables, produits locaux lorsque c'est possible) :
 - Acheter et consommer local** autant que faire se peut (moins d'emballages, contenants réutilisables, etc.)
 - Développer les services publics** (par ex. la mise en place d'une « navette marché » et le maintien des arrêts du car Périgueux-Angoulême)
- Adapter d'autres habitudes en pensant notamment au **volume de déchets** que nous générons individuellement
- Revenir à certaines pratiques des générations passées n'est pas une régression si on **allie raison et modernité**
 - Ainsi, **penser « réparation »** avant « remplacement » là où ça paraît possible

APPUI DES COMMUNES

- **Sensibiliser la population** (conférences, stand d'info au marché, implication des communes déléguées et des associations pertinentes, communication sur le bulletin, le site web et les réseaux sociaux, exposés dans les écoles, promotion de réalisations sur les plateformes nationales et européennes de l'économie circulaire, campagnes d'information)
- **Coopération** avec des communes modèles et des réseaux d'économie circulaire
- Sonder les **possibilités d'aides** (par ex. les fonds de cohésion de l'UE, le Fonds européen de développement régional, FEDER, et le programme LIFE, de même que le financement accordé au titre des programmes sociaux, de recherche et d'innovation)
- Création de **magasins éphémères** (vente de produits locaux de saison, promotion de la production locale en période touristique)

LA PLATEFORME EUROPÉENNE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

<https://circulareconomy.europa.eu/platform/>

- Un catalogue en ligne de 350 bonnes pratiques et 38 stratégies nationales et régionales
- 200 rapports, études et documents de recherche
- Un registre de 70 réseaux dans l'Union européenne (et au-delà)
- Un bulletin partagé avec quelque 1600 contacts
- Plus de 3000 abonné(e)s sur Twitter (#CEstakeholderEU)

COMMENT PARTICIPER ?

BONNES PRATIQUES

- Rechercher des exemples
- Soumettre une bonne pratique

DIALOGUE

- S'adresser directement au groupe de contact
- Contacter le secrétariat (CESE)
- Participer aux événements
- Joindre les discussions via le forum

PARTAGE D'EXPERIENCE

- Rechercher les rapports publiés
- Rechercher les stratégies en place
- Partager sa propre expérience



#CEstakeholderEU

European Circular Economy Stakeholder Platform

A joint initiative by the European Commission and the European Economic and Social Committee



- Home
- Good Practices
- Strategies
- Knowledge
- Commitments
- Dialogue
- Contribute
- News
- Events
- About

Welcome

to the European Circular Economy Stakeholder Platform. **Your Platform** to exchange and interact, and make circular economy happen faster to the benefit of all.

Contribute: submit content for this website (good practice, publication, event, network...) via our [online forms](#)



Engage with other stakeholders on our [discussion forum](#)

Stay **up-to-date** with our latest publications, events or announcements by [subscribing](#) to our [newsletter](#)

Latest news and events

Circle Economy launches Product-as-a-Service Question Kit

01 Oct 2019



Circle Economy launched a tool to close the knowledge gap between entrepreneurs and financiers: the **Product-as-a-Service Question Kit** helps overcome this barrier by leading both parties through a

#CEstakeholderEU



EU circular economy stakeholder platform

@CEStakeholderEU

With of course, many

#circulareconomy

discussions. Starts

tomorrow with

'Circular Economy as

a #strategy for cities

and regions'

europa.eu/!nq48gc

#CEStakeholderEU

#EURRegionsWeek

twitter.com/EU_CoR/s

LIENS UTILES (1)

- Avis du Comité économique et social européen (CESE-EU) sur l'économie circulaire et les nouveaux modèles économiques :
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/news-media/news/economie-circulaire-il-est-temps-de-liberer-le-pouvoir-des-consommateurs-reclame-le-cese>
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/economie-circulaire>
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/leconomie-circulaire-les-pme-et-lemploi>
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-valorisation-energetique-des-dechets-dans-leconomie-circulaire-communication>
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/le-role-des-consommateurs-dans-leconomie-circulaire-avis-dinitiative>
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/nouveaux-modeles-economiques-durables-avis-exploratoire-la-demande-de-la-commission>
- <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/leconomie-durable-dont-nous-avons-besoin-avis-dinitiative>

LIENS UTILES (2)

- Avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE-FR) sur l'affichage environnemental : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/laffichage-environnemental-levier-pour-la-mise-en-oeuvre-de-leconomie-circulaire>

- La feuille de route du gouvernement pour l'économie circulaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>
- Le site du gouvernement suite à l'initiative globale *Make our Planet Great Again* : <https://makeourplanetgreatagain.fr/>
- Etude de l'*Institut national de l'économie circulaire* (INEC): <https://institut-economie-circulaire.fr/new-l-publication-etude-reseaux-majeurs-de-leconomie-circulaire-en-europe/>
- Exemples de bonnes pratiques impliquant des structures en France : https://circulareconomy.europa.eu/platform/en/good-practices?key_area=All§or=All&country=FR&org_type=All&funding_type=All&identified_challenge=All&scope=All&title=

LIENS UTILES (3)

FINANCEMENTS

- <https://www.economiecirculaire.org/articles/h/banque-europeenne-d-investissement-un-appui-de-10-milliards-d-eur-a-l-economie-circulaire-dans-l-ue.html>
- https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_419
- <https://www.caissedesdepots.fr/actualites/tee-10-mdeu-pour-leconomie-circulaire>
- https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/erdf/

INFOS

- <https://debitoor.fr/guide-petites-entreprises/marketing/la-boutique-ephemere-et-ses-avantages>

INITIATIVES LOCALES

- <https://www.recita.org/initiative/#page1:local> (page des communautés d'initiatives : <https://www.recita.org/communities/#page1>)
- <https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/lexcellence-environnementale/leconomie-circulaire-un-cercle-vertueux>
- <https://www.lagazettedescommunes.com/694515/economie-circulaire-largent-est-la-ne-manquent-que-les-projets/>
- <https://www.economiecirculaire.org/static/h/les-enjeux-de-leconomie-circulaire-pour-les-collectivites.html>

UN LABEL LOCAL ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?



ZE END



APPROBATION COMPTE RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2020

Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

DEMANDE ACQUISITION CHEMIN RURAL COMMUNE DELEGUEE DE LEGUILLAC-DE-CERCLES

Madame Elodie ESQUERRE étant personnellement concernée par le sujet, cette dernière quitte la salle.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Madame ESQUERRE et Monsieur PINGLOT relative à l'acquisition d'un chemin rural, sur la commune déléguée de Léguillac-de-Cercles.

Monsieur Jean-Robert RAVON explique que l'accès aux différentes parcelles se fait par le chemin rural en limite avec la commune de Saint Félix de Bourdeilles.

Ce chemin rural au lieu-dit « le Brouillac, commune déléguée de Léguillac-de-Cercle n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela conformément à l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire précise que tous les frais seront à la charge des acquéreurs (parution dans les journaux, commissaire enquêteur honoraires, géomètre, notaire...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural au lieu dit « le Brouillac » situé sur la commune déléguée de Léguillac-de-Cercles, en application de l'article L 161-10 du code rural et de pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,

➤ que les frais seront à la charge des acquéreurs (parution dans les journaux, commissaire enquêteur honoraires, géomètre, notaire...).

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un(e) commissaire enquêteur par arrêté et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**PARCELLE VACANTE - INCORPORATION PARCELLE DANS LE DOMAINE
COMMUNAL - VENTE ET PRIX DE VENTE
COMMUNE DELEGUEES DE MONSEC**

Monsieur Jean-Paul COUVY prend la parole pour expliquer que depuis 1942, une parcelle de 18 m² cadastrée 253 283 B 1578 sur la commune déléguée de Monsec a été oubliée dans différentes successions. Il n'y a pas d'héritiers connus à ce jour pour cette dernière.

La propriétaire actuelle, âgée de plus de 100 ans, de la parcelle B 386 qui croyait être également propriétaire de ladite parcelle B 1578 a des héritiers qui souhaitent vendre.

La seule possibilité est que la Commune demande au Préfet de la Dordogne que ce bien immobilier soit déclaré vacant et sans maître, pour qu'ensuite elle intègre le domaine de la commune et que la Commune puisse vendre cette dernière.

Donc Monsieur le Maire reprend en expliquant que la Commune a fait une demande auprès des services de la Préfecture afin qu'un arrêté de « présomption de bien vacant et sans maître » soit pris par le Préfet précisant la liste des parcelles concernées par cette présomption.

Cet arrêté est transmis au Maire de la commune concernée qui doit ensuite procéder à sa publicité et son affichage. A l'issue d'un délai de 6 mois, le bien est présumé sans maître et un nouvel arrêté préfectoral est pris pour constater la vacance du bien.

La commune peut ensuite intégrer ce bien dans le domaine de la commune (délai de 6 mois à compter de l'arrêté préfectoral constatant la vacance du bien), incorporation à titre gratuit du bien.

Ensuite cette parcelle pourra alors être cédée.

Monsieur le Maire demande donc aux Conseillers de se prononcer car Monsieur et Madame GRONIER sont intéressés par l'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- précise qu'il va être procédé aux démarches d'incorporation de la parcelle cadastrée B 1578, commune déléguée de Monsec, dans le domaine communal,
- affirme que cette parcelle sera ensuite vendue à Monsieur et Madame GRONIER au prix de vente de 180 €, les frais de notaire et autres frais seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2^{ème} ARRÊT DU PROJET DE PLUI DU PERIGORD RIBERACOIS
AVIS**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un avis doit être donné sur le projet de PLUI du Périgord Ribéracois nouvellement arrêté.

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire du lien pour télécharger ce projet.

Monsieur Jean-Paul COUVY précise qu'il est important de respecter les procédures pour éviter les recours et explique qu'un recours a été initié pour délibération non conforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AVENANTS - SAUR
COMMUNES DELEGUEES DE SAINT-SULPICE ET MONSEC
AUTORISATION SIGNATURE**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers les conventions de la société SAUR relatives à l'assistance technique au service de l'assainissement collectif pour les communes déléguées de Saint Sulpice et Monsec pour l'année 2021.

Et précise qu'un appel d'offre va être lancé courant 2021 pour l'ensemble de l'assainissement collectif (fin de la délégation et contrats).

Prix de la prestation :

- Monsec : 12 410 € HT/an,
- Saint-Sulpice : 6 730 € HT/an

Le travail est bien fait par le prestataire SAUR.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer les conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ valide les conventions pour assistance technique au service de l'assainissement collectif pour les communes déléguées de Saint Sulpice et Monsec pour l'année 2021,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

TARIFS 2021 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PART COMMUNALE
--

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les tarifs 2020 :

- 1,15 € le m³ pour Mareuil et Vieux Mareuil
- 2,65 € le m³ pour Monsec et Saint-Sulpice

Et propose d'appliquer la redevance assainissement collectif, part communale, pour les communes déléguées de :

- Mareuil et Vieux Mareuil à 1,20 € le m³,
- Monsec et Saint Sulpice à 2,70 € le m³

à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ décide d'appliquer la redevance assainissement collectif, part communale, pour les communes déléguées de :

- Mareuil et Vieux Mareuil à 1,20 € le m³,
- Monsec et Saint Sulpice à 2,70 € m³

A compter du 1^{er} janvier 2021,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PROJET INTERGENERATIONNEL PROPOSITION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DESSERTE EAUX USEES ET DOSSIER LOI SUR L'EAU

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que dans le cadre du projet intergénérationnel, une étude d'assainissement collectif doit être réalisée.

Pour se faire la commune doit s'attacher des services d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire présente l'offre de la société SOCAMA, soit 10 990 € HT soit 13 188 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la proposition de la société SOCAMA pour la réalisation de l'étude d'assainissement pour un montant de 10 990 € HT soit 13 188 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

De plus, un dossier loi sur l'eau doit être réalisé et Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'offre de la société SOCAMA, de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC,

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la proposition de la société SOCAMA pour la réalisation du dossier loi sur l'eau pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

AVANCEMENT DE GRADE TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Monsieur le Maire propose de fixer le tableau des effectifs en fonction d'une création de poste (avancement de grade), adjoint technique principale de 1^{ère} classe 35 h, à compter du 1^{er} novembre 2020 et suppression poste 35h adjoint technique principal 2^{ème} classe.

FILIÈRE	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	EFFECTIF POURVU	QUOTITÉ TEMPS DE TRAVAIL Sur 35 heures hebdo
<u>Administrative</u>	<u>Cadre emploi Rédacteurs Territoriaux</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	Temps complet 35/35
	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	
	<u>Cadre emploi Adjoints Administratifs</u>	<u>4</u>	4	Temps non complet 20/35
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	Temps complet 35/35
	Adjoint administratif	1	1	Temps non complet 7/35
<u>Technique</u>	<u>Cadre emploi Adjoints Techniques Territoriaux</u>	<u>11</u>	<u>11</u>	Temps complet 35/35
	Adjoint technique principal 1ère Classe	3	3	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	Temps non complet 30.44/35
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	Temps non complet 23/35
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	Temps non complet 35/35
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	Temps complet 35/35
	Adjoint technique	1	1	Tps non complet 15/35
	Adjoint technique	1	1	Tps non complet 27/35
	Adjoint technique	1	1	Tps non complet 16/35
	Adjoint technique	1	1	Tps complet 35/35
<u>Sociale</u>	<u>Cadre d'emploi Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	Temps complet 35/35 Tps non complet 30.04/35 Tps non complet 17.50/35
	ATSEM principal 1ère classe	1	1	
	ATSEM principal 1ère classe	1	1	
	ATSEM principal 1ère classe	1	1	

EMPLOI PERMANENT EN CDI				
<u>Technique</u>	<u>Cadre emploi Adjoints Techniques Territoriaux</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	
	Adjoint technique 2ème classe	1	1	Tps non complet 20/35
	Adjoint technique	1	1	Tps non complet 20/35

ADHESION CDAS 2021

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la commune adhère depuis des années au Comité Départemental d'Action Sociale pour le versement des prestations d'actions sociales à ses agents.

Pour information, la cotisation de 2020 est d'environ 5 600 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale pour le versement des prestations d'actions sociales à ses agents pour l'année 2021,
- s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

SUBVENTIONS SUITE ET COUPONS SPORT 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau prévisionnel de nouvelles subventions qui peuvent être allouées aux associations au vu de leur bilan financier.

Une précision est apportée sur l'Association Amicale de la Tour Blanche qui a réalisée un livre sur l'histoire de la commune déléguée de Léguillac. Livres en dépôt vente à la mairie déléguée de Léguillac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les montants des nouvelles subventions 2020 détaillées ci-après :

Noms associations	Montant
Les randonneurs de la Belle	150 €
Amicale laïque de Vieux Mareuil	150 €
Amicale de la Tour Blanche	400 €
Total	700 €

- ajoute que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le fonctionnement des coupons sport et présente le tableau suivant :

Associations	Nombre de coupons	Montant
Volley Ball	3	60 €
Foot Club Pays de Mareuil	17	340 €
Espérance Mareuillaise Section danse	10	200 €
Espérance Mareuillaise Section judo	9	180 €
Espérance Mareuillaise Section musique	5	100 €
Trampoline	3	60 €
Hand ball	5	100 €
Club Médiéval	1	20 €
Total	53	1 060 €

Monsieur le Maire propose donc de verser à chaque association concernée la subvention qui lui est attribuée uniquement si chaque coupon est remis.

Pour information en 2019 50 coupons sport ont été collectés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de verser les subventions suivantes aux associations qui auront remis les coupons sport :

Associations	Nombre de coupons	Montant
Volley Ball	3	60 €
Foot Club Pays de Mareuil	17	340 €
Espérance Mareuillaise Section danse	10	200 €
Espérance Mareuillaise Section judo	9	180 €
Espérance Mareuillaise Section musique	5	100 €
Trampoline	3	60 €
Hand ball	5	100 €
Club Médiéval	1	20 €
Total	53	1 060 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

ENQUÊTE PUBLIQUE PARC EOLIEN DU VERTEILLACOIS AVIS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Verteillac et de Cherval.

La commune de Mareuil-en-Périgord doit donner un avis.

Monsieur Philippe BROUSSE prend la parole pour informer que la commission « environnement et développement durable » abordera le sujet sur l'éolien pour faire une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal (projets possibles sur notre territoire) et demande que le vote soit fait à bulletin secret.

Madame Stéphanie MARCENAT prend également la parole pour faire lecture de l'avis du Conseil Municipal de Verteillac, avis défavorable.

Monsieur Philippe BROUSSE intervient en soulignant que cette intervention de Madame Stéphanie MARCENAT n'est pas démocratique car un autre avis ne peut être porté devant l'assemblée.

Monsieur le Maire informe qu'un débat sera fait à ce sujet sur le territoire du Mareuillais, 2 projets possibles.

Un vote à bulletin secret est organisé.

Après le dépouillement,

- Favorable : 9
- Défavorable : 22
- Bulletins blancs : 2

Le Conseil Municipal

- donne un avis défavorable à l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Verteillac et de Cherval.

CANTINE - TARIFS 2021

Monsieur le Maire précise aux Conseillers Municipaux que les tarifs cantine 2021 seront identiques aux tarifs 2020 et leur demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de facturer de la manière suivante à partir du 1er janvier 2021 :

- repas fournis aux élèves écoles élémentaires	:	2,74 €
- repas fournis aux élèves écoles maternelles	:	2,67 €
- repas fournis aux élèves de passage ou adultes	:	4,30 €

Conseil Municipal jeunes

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la création du Conseil Municipal Jeunes au collège de Mareuil. Initiative à la demande des collégiens.

Composé de 15 personnes, 6 adultes et 9 élèves.

Ce Conseil Municipal Jeunes sera sous couvert du Conseil Municipal de Mareuil-en-Périgord.

Un avis favorable du Conseil Municipal de Mareuil-en-Périgord.

Plan France Relance

Ce plan de relance a été présenté lors d'une réunion avec le Député Monsieur CUBERTAFON, chaque Conseiller a été destinataire.

Les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2020.

Le changement de chaudières à Monsec (géothermie), Mareuil (nouvelle chaudière ou géothermie) peut être subventionnable. Également l'isolation...Des devis sont à faire faire rapidement.

Ouverture des commerces non essentiels

Un collectif de commerçants dits « non essentiels » (coiffeur, ongles, institut de beauté, vêtements, souvenirs) est venu en mairie afin que le Maire prenne un arrêté pour que leur boutique réouvre.

L'arrêté sera retoqué. Par contre une motion peut être transmise au Préfet pour une révision des mesures, sur l'exemple de l'UDM et l'Association des Maires de France.

Monsieur Gérard COMBEALBERT explique qu'il a reçu cette délégation avec Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, qu'une motion sera prise pour la faire parvenir au Préfet de la Dordogne.

Départ de Monsieur Pierre MORIN à 20h

Agenda et bulletin

Monsieur Jean-Pierre FAURE fait savoir que l'agenda est en cours. Le bon à tirer remis. Il remercie Mesdames Bernadette VAN DRIESSCHE, Valérie, Christelle et Anne (secrétaires).

Il propose que l'agenda, le site web, le bulletin aient le même look. Un agenda plus léger, trimestriel, plus « vivant », visuel etc.

Le site web est remis en ligne.

Monsieur Jean-Pierre FAURE remercie également Monsieur Mathieu PEYPELUT (webmaster) pour son bon travail en peu de temps.

Adressage

La fabrication des plaques de rues et numéros est lancée (le bon à tirer est parti).

Les attestations vont être distribuées aux habitants de Mareuil-en-Périgord avant la fin de l'année avec un courrier d'accompagnement explicatif.

Chaque particulier devra faire son propre changement d'adresse auprès de tous ses organismes.

Un devis va être demandé auprès de la Poste.

Monsieur Jean-Paul COUVY propose une distribution avec le bulletin.

Madame Elise BOURDAT se propose (4 communes sur 9 sont déjà triées).

Maison France Services

Une Maison France Services est installée à la Poste de la commune déléguée de Mareuil.

Fin de la séance à 20 h 10

